En Maine-et-Loire

Appel à candidature

Promeneurs du Net

***2018 - 2019***



SOMMAIRE

[1. Le cadre national des Promeneurs du Net (Source Cnaf) 3](#_Toc503193405)

[1.1- ENJEUX DE LA DÉMARCHE 3](#_Toc503193406)

[1.2 - PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET 3](#_Toc503193407)

[1.3 - OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE 4](#_Toc503193408)

[1.4 - RÔLE DES PROMENEURS DU NET ET MODALITÉS D’INTERVENTION 5](#_Toc503193409)

[1.5 - RÉSEAU DÉPARTEMENTAL 6](#_Toc503193410)

[1.6 - EVALUATION 7](#_Toc503193411)

[2 - Les Promeneurs du Net en Maine-et-Loire 7](#_Toc503193412)

 [7](#_Toc503193413)

[2.1 - DEMARCHE POUR ETRE PROMENEUR DU NET 7](#_Toc503193414)

[2.2 - ENGAGEMENTS DU PROMENEUR DU NET 7](#_Toc503193415)

[2.3 - LE PORTEUR DE PROJET : LA STRUCTURE 8](#_Toc503193416)

[ANNEXES 9](#_Toc503193417)

CONTACTS :

**Alban BUREAU**

***Chargé de mission éducation
Coordinateur du réseau Promeneurs du Net en Maine-et-Loire***Association Départementale des Francas du Maine-et-Loire
02 41 48 02 03 – 06 43 22 40 13
promeneursdunet49@francas-pdl.asso.fr

**

1. Le cadre national des Promeneurs du Net (Source Cnaf)

1.1- ENJEUX DE LA DÉMARCHE

Internet est devenu un territoire qui présente des risques mais aussi d’importantes potentialités pour les jeunes. De nombreux acteurs de la jeunesse s’appuient aujourd’hui sur Internet - et notamment sur les réseaux sociaux - pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l’activité de leurs équipements.

Cependant, cette démarche se fait souvent de façon peu structurée et sans élaboration d’objectifs éducatifs. L’absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d’inscrire leur action éducative dans la continuité.

La mise en place d’une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents ainsi qu’aux professionnels de la jeunesse d’exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques.

Tel est l’objectif des Promeneurs du Net (PdN) qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à de nouvelles modalités d’accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et leurs préoccupations actuelles.

1.2 - PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET

L’outil Internet fait désormais partie de la vie quotidienne des familles et de celles des jeunes : en effet, l’étude Ipsos Junior Connect’2017 indique que 81 % des 13-19 ans possèdent leur propre smartphone et passent 15 heures 11 sur internet chaque semaine. Or les adultes, parents et professionnels, sont le plus souvent absents de ce monde numérique.

De ce constat, il est apparu la nécessité d’une personne, formée, qui entre en relation avec les jeunes sur internet pour les accompagner dans leurs projets et prévenir d’éventuels risques. Cette personne utilise les réseaux sociaux pour tisser des relations avec les jeunes, individuellement ou collectivement : le « Promeneur du Net ».

En Maine-et-Loire, la Caf a souhaité initier cette démarche et en confier la coordination aux Francas.

La notion de **« présence éducative sur Internet »** fait référence à l’idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires.

Un **Promeneur du Net** est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (qu’il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre de son contrat de travail. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale…

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux.

Il est clairement référencé sur un site dédié avec sa photo, sa profession et a minima, son prénom.

Il se met en contact avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s’ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.

1.3 - OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

La démarche « Promeneurs du Net » fait écho à une initiative déployée en Suède, il y a une dizaine d’année, et développée en France par la Caf de la Manche et le conseil départemental de la Manche et animée par la Maison des Adolescents de la Manche en 2012, par la Caf du Cher en 2014, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et le conseil départemental du Cher, ainsi que par la Caf du Morbihan en 2015 et la Caf de l’Ardèche en 2016.

Dans la Manche, le Cher et le Morbihan, une centaine de professionnels intervenant dans près de soixante-dix structures se sont engagés dans l’expérimentation, en assurant une fonction de Promeneurs du Net dans le cadre de leurs missions traditionnelles.

L’intérêt de cette démarche est désormais avéré, tant au niveau de ses impacts en matière d’intervention éducative auprès des jeunes, que de son aide à la structuration de projets éducatifs sur les territoires.

Elle a ainsi notamment permis :
• de renforcer la relation de confiance avec les jeunes ;

• de faciliter la prise en charge de sujets délicats à aborder en face-à-face ;

• d’aider les jeunes à mieux identifier les professionnels comme des personnes ressources ;

• de diversifier les modalités d’accompagnement des projets des jeunes ;

• de dynamiser la politique éducative locale ;

• d’améliorer et d’intensifier les relations partenariales entre les professionnels de la jeunesse ;

• de mieux structurer les projets de prévention ;

• de montrer la nécessaire complémentarité entre l’accompagnement présentiel et numérique ;

• de démontrer la nécessité pour le professionnel d’intervenir sur le web « à visage découvert ».

Le Promeneur du Net entre en relation avec les jeunes sur Internet, afin de prolonger son action éducative sur ce nouveau territoire d’intervention.

**Cela ne modifie ni ses missions ni son rôle**. Cela lui permet d’être au plus près des préoccupations des jeunes, en prenant appui sur un média qui leur est familier, de mieux cibler leurs besoins et d’adapter ses propositions.

Il s’agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes.

Cette pratique est pertinente pour travailler sur les thématiques suivantes :

**Lien social :**

• renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
• maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures ainsi qu’avec les jeunes les moins mobiles ;

**Vie numérique :**

• développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
• sensibiliser aux usages d’Internet et des écrans ;
• développer l’esprit critique des jeunes face à l’information et à l’image ;

**Intervention éducative/espaces de parole et d’échange sur Internet :**

• développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l’intervention auprès des jeunes ;
• favoriser les échanges avec les jeunes ;
• augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

**Émergence d’initiatives :**

• développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
• adapter l’offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

**Nouvelles pratiques collaboratives :**

• développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
• favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
• améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

**Prévention des comportements à risques et du mal-être :**

• transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux (santé, emploi, sport, alimentation, culture…) ;

• assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;

• proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;

• détecter les signaux relevant de phénomènes d’emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme • signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

1.4 - RÔLE DES PROMENEURS DU NET ET MODALITÉS D’INTERVENTION

Le Promeneur du Net intervient au titre des missions relatives au poste qu’il occupe. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s’agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d’enrichir ces modalités d’interventions et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Le professionnel propose aux jeunes avec lesquels il est en contact dans la structure d’être « amis » sur les réseaux sociaux et leur offre la possibilité d’échanger par messagerie instantanée, par courrier électronique ou dans le cadre du fonctionnement classique du réseau social concerné (commentaires sur le mur, publications…) .

Il peut organiser des permanences en ligne sur des créneaux précis et annoncés, où il est disponible pour des conversations instantanées.

Ce professionnel exerce des missions de veille, de sensibilisation, « d’aller vers », mais l’objectif reste bien de privilégier les relations « en face-à-face ».

Dans le cadre de la présence en ligne, le Promeneur du Net propose ainsi différents niveaux d’intervention auprès des jeunes :

• information généraliste ou ciblée, concernant la structure (horaires, activités…) et le territoire (événements locaux, débats publics…), ou information thématique (emploi, santé, prévention…) ;

• lien social : échanges quotidiens permettant de garantir une continuité de la relation éducative dans le temps et de renforcer la relation de confiance ;

• accompagnement : émergence d’initiatives, aide à la formalisation de projets et accompagnement de leur réalisation, suivi de parcours individuels ou collectifs de jeunes sur les thématiques en lien avec la mission du professionnel intervenant en tant que Promeneur du Net ;

• écoute, aide : espace de parole, d’expression, de débat, écoute active, soutien psychosocial…

1.5 - RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

Les Francas coordonnent la démarche « Promeneurs du Net » sur le département du Maine-et-Loire et organisent le réseau des Promeneurs du Net.

Dans une logique d’amélioration continue du projet, des rencontres régulières entre les Promeneurs du Net sont organisées pour assurer les échanges de pratiques professionnelles et la transversalité entre les acteurs engagés dans la démarche.

Les Promeneurs du Net suivent également des formations régulières sur divers champs :
• les jeunes et leurs pratiques ;

• la formation technique de prise en main des outils et de connaissance des réseaux sociaux et de leur fonctionnement (paramétrages, confidentialité…) ;

• la communication numérique ;

• la posture professionnelle et l’appropriation de la charte des Promeneurs du Net ;

• les aspects juridiques et les dispositifs existants : droit à l’image, protection de l’enfance, signalement des phénomènes d’emprise…;

• la formation-action sur la posture professionnelle spécifique à la relation en ligne, dès lors que les professionnels ont suffisamment de pratique pour expérimenter leurs attendus par rapport à ce type de formations.

1.6 - EVALUATION

Le Promeneur du Net évalue la portée de son action en termes de qualité et de nombre de jeunes contactés. Il est guidé dans son évaluation par le coordinateur départemental. Cette évaluation, effectuée a minima chaque année civile, permet au promeneur du net et à sa structure d’identifier l’impact de la démarche sur la qualité et la quantité des contacts avec le public jeunesse, les projets initiés à partir de rencontres sur internet, la diversité des sollicitations, le nombre et la nature des échanges, l’implication des partenaires.

2 - Les Promeneurs du Net en Maine-et-Loire



2.1 - DEMARCHE POUR ETRE PROMENEUR DU NET

Pour intégrer le réseau des Promeneurs du Net, la structure et le(s) professionnel(s) doivent faire acte de candidature via le formulaire (voir annexes). Cette candidature est à envoyer par mail ou par courrier postal au coordinateur départemental (voir contacts page1). Une structure peut accueillir plusieurs Promeneurs du Net. Dans ce cas, la fiche individuelle à compléter par le Promeneur du Net est à dupliquer pour chaque professionnel.

Le coordinateur de la démarche valide les candidatures. Avant de prendre sa décision, il peut être amené à contacter la structure ou le professionnel pour une demande de renseignements complémentaires.

Après validation de la candidature, une convention est signée entre la structure, le(s) professionnel(s), la Caf de Maine-et-Loire et les Francas. Chaque professionnel signe également la charte départementale des Promeneurs du Net (voir annexe)

2.2 - ENGAGEMENTS DU PROMENEUR DU NET

Les Promeneurs du Net intègrent un réseau constitué de professionnels issus de différents champs de compétence et dont la mission principale est en lien direct avec la jeunesse.

Il est important de rappeler que cette présence éducative sur le net s’effectue en parallèle des missions habituelles des professionnelles de la jeunesse. Il s’agit de consacrer quelques heures hebdomadaires sur le temps de travail pour aller à la rencontre des adolescents dans la rue virtuelle.

La Charte des Promeneurs du Net indique notamment que chaque Promeneur du Net s’engage à :

* ouvrir des comptes sur les réseaux sociaux dédiés uniquement à l’action Promeneurs du Net ;
* indiquer son nom et son prénom ;
* indiquer sa fonction ;
* indiquer la structure dans laquelle il exerce ;
* afficher sa photo de manière à être bien identifiable (de face ou de profil) ;
* y faire figurer le logo PdN ;
* participer aux rencontres départementales et rencontres locales organisées par les Francas dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net ;
* suivre intégralement les formations qui lui seront proposées par les Francas dans le cadre du dispositif « Promeneurs du Net » ;
* assurer une présence éducative sur les réseaux sociaux d’un minimum de deux heures par semaine. Le maximum étant à définir par la structure. Les réseaux sociaux concernés, ainsi que les tranches horaires choisies devront être adaptées aux attentes et aux pratiques des jeunes, mais également aux horaires de la structure ;
* accepter la transparence des échanges qu’il entretient avec les jeunes à travers les réseaux sociaux,
* adhérer de manière pleine et entière à la Charte de la laïcité.

La convention entre la structure, la Caf et les Francas indique également que *« la structure s’engage à remplir et renvoyer au coordinateur un bilan qualitatif et quantitatif de l’action du/des promeneurs du net, le dit coordinateur faisant le lien avec la Caf ».*

2.3 - LE PORTEUR DE PROJET : LA STRUCTURE

La structure employeur d’un Promeneur du Net peut être :

- une collectivité territoriale ;

- une association agréée mouvement d’éducation populaire ;

- un centre social, une Mjc, un espace de vie sociale ;

- une association à vocation sociale (sur présentation des statuts de l’association. Ne peuvent être pris en compte les porteurs de projets ne répondant pas aux critères de neutralité philosophique, politique, syndicale et confessionnelle) ;

- un établissement public ou privé à caractère sanitaire et/ou médico-social.

**

ANNEXES

# Charte des Promeneurs du Net en Maine et Loire

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l’origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.
L’adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

## Préambule

Internet est aujourd’hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L’image positive dont il bénéficie auprès d’eux et l’utilisation intensive qu’ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d’importantes potentialités.
Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d’exploiter au mieux les multiples opportunités qu’il peut offrir dans le quotidien de chacun.
Tel est l’objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d’accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

## Article 1. Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L’utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu’Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.
Ces usages numériques s’inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d’expression et de créativité.
La présence éducative sur Internet apparaît aujourd’hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L’objectif est de poursuivre sur Internet l’action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.
Promeneurs du Net s’inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu’ils fréquentent (école, espaces éducatifs…), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».
Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu’ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s’agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.
L’objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d’enrichir ces modalités d’intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

## Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques…) issus de différentes structures du secteur éducatif, scolaire, socio-culturel, médico-social, de l’animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d’être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

## Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s’engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s’exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.
Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat…) devant contenir a minima les informations suivantes :
• le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
• une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;

*=> la personnalisation de la relation est primordiale s’agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l’adulte avec qui il est en contact.*

• le logo Promeneurs du Net ;
• les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net »;
• les modalités d’entrée en relation avec un Pdn ;
• le lien vers l’annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la «rue numérique».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :
• créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
• rompre l’isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d’accessibilité liée au handicap, …) grâce à la proximité du numérique ;
• établir une relation de confiance, échanger, partager ;
• conseiller, informer, prévenir ;
• proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
• contribuer à la mise en place d’actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
• accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
• favoriser l’éducation aux médias et à l’information auprès des jeunes et de leur famille ;
• rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
• proposer des espaces de paroles, d’échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion…) ;
• encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s’engage à :
• participer aux rencontres départementales et rencontres locales organisées par les Francas dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net ;
• suivre intégralement les formations qui lui seront proposées par les Francas dans le cadre du dispositif « Promeneurs du Net ».
• assurer une présence éducative sur les réseaux sociaux d’un minimum de deux heures par semaine. Le maximum étant à définir par la structure. Les réseaux sociaux concernés, ainsi que les tranches horaires choisies devront être adaptées aux attentes et aux pratiques des jeunes, mais également aux horaires de la structures.

En cas de non-respect d’un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l’article 6, les cas les plus graves pourront faire l’objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d’anonymat.

Le PdN accepte sans réserve d’être référencé sur les sites des Promeneurs du Net de la CNAF et de la CAF du Maine-et-Loire.

## Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d’adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :
• une bonne culture des technologies de l’information et de la communication, et de leurs usages ;

• une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques…

## Article 5. Animation et pilotage

Un comité de pilotage animé par les Francas est mis en place, afin d’animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net du Maine-et-Loire.

Les structures qui participent à cette démarche sont accompagnées par le coordinateur départemental des Francas. Elles s’engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l’évaluation de la démarche.

## Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s’engage à respecter les valeurs de l’animation et de l’éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :
• prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
• favoriser l’accès à l’autonomie et à la socialisation ;
• promouvoir l’apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s’engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :
• respect des valeurs de la République

• adhésion sans réserve à la Charte de la Laïcité

• respect de la dignité de la personne ;

• interdiction du prosélytisme et de l’incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n’est autorisée.

Le Pdn s’engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n’est pas autorisée.

Le Pdn exerce dans le respect de ses missions et de l’institution qu’il représente. La présence éducative sur Internet vient en complémentarité des missions dévolues à sa structure et ne se substitue en aucun cas à elles.

Fait à le .

Nom de la Structure .

Nom et Prénom du Représentant .

Signature

Nom et Prénom du Promeneur du Net .

Signature

**Partie à compléter par l’employeur**

STRUCTURE

Nom : .

Statut juridique : .

N° SiRet / SiRen : .

Adresse : .

Code postal : Commune : .

Téléphone : Courriel : .

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom: .

Fonction : .

Téléphone : Courriel : .

Référent du dispositif « Promeneurs du Net » : .

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE D’INTERVENTION DE LA STRUCTURE

 .

MOTIVATION À INTÉGRER LE DISPOSITIF « PROMENEUR DU NET »

 .

J’ai pris connaissance du cadre de référence et de la charte des Promeneurs du Net joints à ce document et je m’engage à les respecter sans réserve.

Fait le .à . .

Signature et cachet

**Partie à compléter par le professionnel**

*Fiche individuelle*

PRÉSENTATION ET COORDONNÉES

Nom et prénom: .

Adresse d’exercice professionnel : .

Courriel : .

Fonction : .

Territoire d’intervention : .

Tranche d’âge du public cible : .

Diplôme professionnel : .

MOTIVATIONS À DEVENIR PROMENEUR DU NET

.

DISPONIBILITÉS

Sur quelle période horaire envisagez-vous d’être Promeneur du Net ? \*

*\*Rappel : Deux heures de présence hebdomadaire sur le Net au minimum.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | ***Matin*** | ***Midi*** | ***Après-midi*** | ***Soir*** |  |
|  | 8h > 12h | 12h > 14h | 14h > 18h | 18h > 22h | Autres |
| Lundi |[ ] [ ] [ ] [ ]   |
| Mardi |[ ] [ ] [ ] [ ]   |
| Mercredi |[ ] [ ] [ ] [ ]   |
| Jeudi |[ ] [ ] [ ] [ ]   |
| Vendredi |[ ] [ ] [ ] [ ]   |
| Samedi |[ ] [ ] [ ] [ ]   |
| Dimanche |[ ] [ ] [ ] [ ]   |

J’ai pris connaissance du cadre de référence et de la charte des Promeneurs du Net joints à ce document et je m’engage à les respecter sans réserve.

Fait le Cliquez ici pour entrer une date. à Cliquez ici pour entrer du texte. .
Signature